

ANNEXE A - CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA PROCÈS-VERBAL 67

CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA PROCÈS-VERBAL 67

Le mercredi 8 décembre 2021

10 h

Participation par voie électronique

La participation à cette réunion s'est fait par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*

MOTION N° 67/6

Motion du conseiller J. Cloutier
Appuyée par le conseiller K. Egli

ATTENDU QUE le 27 octobre 2021, le Conseil a approuvé le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités (ACS2021-EPS-PPD-0003) de la Ville énonçant les objectifs, stratégies et mesures à prendre pour s'attaquer aux priorités locales, soit : discrimination, marginalisation et racisme; sécurité financière et réduction de la pauvreté; violence fondée sur le genre et violence contre les femmes; logement; systèmes intégrés et simplifiés; et bien-être mental; et

ATTENDU QUE le Conseil a entendu de certains résidents, organismes et fournisseurs de services, par l'entremise de courriels et rapports envoyés aux comités et conseils, d'appels passés à ces derniers et d'interventions devant ceux-ci dans la dernière année, qu'il fallait changer notre façon de régler les enjeux sociaux à Ottawa; et

ATTENDU QUE le Conseil a entendu qu'il fallait instaurer une nouvelle approche de prestation de soutiens et de services aux groupes à risque; et

ATTENDU QUE le Conseil et le personnel reconnaissent l'importance et la valeur de la collaboration avec les intervenants internes et externes de la Ville pour élaborer une nouvelle approche; et

ATTENDU QUE les intervenants ont manifesté le désir de fournir du financement pour régler certains enjeux sociaux, notamment au moyen de programmes visant à accroître le bien-être et la résilience de la population (programmes améliorés pour les jeunes racisés, ressources en santé mentale et services d'approche en cas de crise, programmes pour prévenir la violence contre les filles et femmes autochtones, etc.); et

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant, même si le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités est obligatoire en vertu de la *Loi sur les services policiers* de l'Ontario, le

gouvernement provincial ne s'est toujours pas engagé à fournir de financement à cet égard; et

ATTENDU QUE la motion du conseiller Cloutier (FEDC 2021 1/27) a été renvoyée au Conseil pour examen lors du processus de révision du budget préliminaire 2022 et qu'elle recommande que « les orientations budgétaires soient modifiées de façon à prévoir, dans l'éventualité où le Service de police d'Ottawa présenterait à la CSPO et au Conseil un budget préliminaire proposant une augmentation de moins de 3 %, la soumission au Conseil d'options consistant à affecter la différence entre le pourcentage d'augmentation proposé et la hausse de 3 % pour les services de soutien communautaires en santé mentale »; et

ATTENDU QUE la Commission de services policiers d'Ottawa a approuvé et renvoyé au Conseil un budget préliminaire pour 2022 calculé en fonction d'une augmentation de 2 % de l'impôt prélevé pour les services de police, ce qui représente 2,65 millions de dollars en fonds non alloués;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE soit attribué à la Direction générale des services sociaux et communautaires un montant de 2,1 M\$ sur les 2,65 M\$ de fonds non alloués en appui au Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités et en consultation avec le conseil d'encadrement, en ces termes :

1. Un montant de 2,1 M\$ est attribué à des organismes communautaires pour :
 - A. financer des programmes pour les jeunes racisés d'Ottawa qui sont adaptés à la culture et comprennent une évaluation des risques et la promotion des facteurs de protection (hausse de l'emploi, mentorat, développement des compétences, etc.);
 - B. financer des services d'approche adaptés à la culture et disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à Ottawa, services qui ciblent la prévention en santé mentale, les dépendances et les interventions en cas de crise;
 - C. améliorer l'accès des Autochtones aux programmes de santé mentale ainsi qu'aux services et ressources de soutien social et en cas de crise adaptés à leur culture à Ottawa, et prévenir la violence contre les filles et femmes autochtones;
2. Le financement sera attribué le plus tôt possible en 2022 pour les initiatives pouvant être mises en œuvre en cours d'année, conformément au mandat et au processus du Cadre stratégique sur le financement communautaire approuvé par le Conseil (ACS2019-CSS-GEN-0012), le personnel de la Direction générale des services sociaux et communautaires enverra une note au Conseil sur l'attribution du financement avant la fin du premier trimestre de 2022, des indicateurs de rendement seront établis pour ces investissements, et les résultats seront

présentés dans le cadre du processus de rapport sur le Cadre stratégique approuvé par le Conseil;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le maire écrive à la solliciteure générale de l'Ontario et au ministre associé délégué à la Santé mentale et à la Lutte contre les dépendances afin de dresser un portrait des mesures prises par la Ville pour favoriser la santé mentale dans le cadre du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités et demander que le gouvernement de l'Ontario fournisse du financement aux municipalités pour les aider à atteindre les objectifs stratégiques du volet Bien-être mental de ce plan;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le maire écrive à la ministre de la Santé mentale et des Dépendances afin de s'informer des possibilités de financement fédéral pour les objectifs stratégiques du volet Bien-être mental du Plan.

ADOPTÉE

(Voir l'appendice 1 de la motion des conseillers Cloutier et Egli concernant le conseil d'encadrement à la fin de l'annexe 1 du procès-verbal.)